ABM CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 181 Chemin de l'Aître Hérault - 72530 YVRE L'EVEQUE
922 678 073 RCS LE MANS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 13 MARS 2025

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Christophe BOURNÉ

Président de la Société ABM CONSEIL ci-dessus désignée, expose ce qui suit :

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2025 a décidé une augmentation du capital social de 10 000 euros pour le porter de 10 000 euros à 20 000 euros par l'émission de 1 000 actions nouvelles de 10 euros de nominal, à libérer en numéraire.

Ces actions nouvelles devaient être émises au pair et être libérées en totalité lors de la souscription de 10 euros de nominal.

La souscription des 1 000 actions nouvelles était réservée par préférence aux associés qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 1 action ancienne.

Les associés pouvaient également souscrire à titre réductible.

Le Président susvisé a également décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier les articles 6 et 7 des statuts.

2. Toutes les actions ayant été souscrites à titre irréductible et réductible, le délai de souscription a été clos par anticipation le 13 mars 2025.

3. Toutes les souscriptions ont été libérées en numéraire et les fonds ont été déposés à la Banque CREDIT MUTUEL – 6 Place de l'Eglise – 72560 CHANGÉ, laquelle a délivré le certificat du dépositaire prévu par la loi le 13 mars 2025, **annexé aux présentes.**

PAR CONSEQUENT :

Le Président, au vu des pièces et documents présentés, constate la réalisation définitive à hauteur de 10 000 euros, de l'augmentation de capital de 10 000 euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2025.

Le Président décide, en conséquence, sur autorisation de l'assemblée, de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

"ARTICLE 6 – APPORTS

1. A la constitution, les associés ont apporté à la Société une somme en numéraire de dix mille euros (10 000 €), correspondant à 1 000 actions de numéraire, d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

2. Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mars 2025 et des Décisions du Président en date du 13 mars 2025, il a été procédé à l'augmentation du capital social pour le porter de 10 000 euros à 20 000 euros, par création de 1 000 actions nouvelles de 10 euros chacune.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

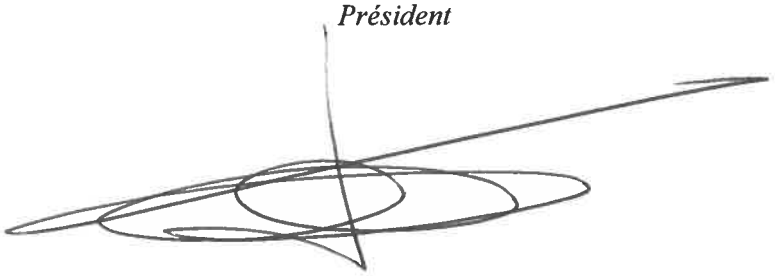
Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE EUROS (20 000 €), divisé en 2 000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même catégorie."

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision et pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et consigné au registre prévu à cet effet.

Monsieur Christophe BOURNÉ
Président



Crédit Mutuel
CCM VAL D HUISNE
CHANGE SUR SARTHE 6 PLACE DE L EGLISE 72560 CHANGE
☎ 0 820 04 92 45 (Service 0,12 €/min + prix appel) FAX 02 43 16 08 54 ✉ 04804@creditmutuel.fr
BIC : CMCIFR2A

Augmentation de capital de S.A.S.

Certificat de souscription et de versement délivré par la banque

La banque ci-après :

CCM VAL D HUISNE CHANGE SUR SARTHE 6 PLACE DE L EGLISE 72560 CHANGE certifie par la présente,

qu'une somme globale de 10 000 € (Dix mille euros euros), représentant 100 % des apports en numéraire de l'augmentation de capital de la société ABM CONSEIL , a été versée en compte spécial :

ouvert au nom de la société : ABM CONSEIL
ayant pour siège : 181 CHEMIN DE L AITRE HERAULT 72530 YVRE L EVEQUE

à l'appui des souscriptions à l'augmentation du capital actuellement égal à 10 000 €.

Le présent certificat est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le 13 mars 2025

Caisse de Crédit Mutuel
DU VAL D 'HUISNE - Bureau de CHANGÉ sur SARTHE
6, Place de L 'Eglise - 72560 CHANGÉ
✆0 820 049 245 (Service 0,12 € TTC/mn+ Prix Appel)
Fax 02 43 16 08 54 - Le Mans 786 290 114

JST15